



## Attestation de loyer



| A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil  Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale Arrêté du 22 août 1986  |
|--|
| Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : KLEY IDF 18 OPERATIONS/ CHAMPS 2  Adresse : 38 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret  |
|  |
| N° de téléphone : 10483356400 LILI LILI LILI Adresse mél ; champs@kley.fr @  |
|  |
| N° SIRET :838 497 287 00089  certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) MOEBEL leremy et M. ou Mme (nom et prénom) :   |
| est (sont) locataire(s) en titre depuis le 2024-09103 un un un du logement situé (adresse complète)  |
|  |
| 2, rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne C11111  ■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? □ oui ✓ non   |
| Surface réelle du logement (en mètres carrés) : 18137 — m²   |
| S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? 🗌 oui 🗹 non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur) 📖  |
| Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)  |
| - Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois : 2024-09-03  |
| Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meublé : montant charges comprises 845.00 €  |
| Montant total du loyer en cas de colocation : €  |
| - Mois de juillet, précisez l'année :  |
| Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meublé : montant charges comprises €   |
| ■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ✓ oui □ non   |
| S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté :  |
| ■ S'agit-il d'une sous-location? □ oui ☑ non. Si oui s'agit-il d'une sous-location;  |
| dans une famille d'accueil par une association autre (préciser):   |
| S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille 🗌 oui 🗸 non   |
| ■ Si le logement est conventionné  |
| • code bailleur ———— • code agence ———   |
| • code programme ————— • code locataire ————————————————————————————————————   |
| • n° de convention   |
| signée le renouvelée le  |
| S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automatiquement au bailleur  |
| • code bailleur — — • code agence — — —  |
| • code locataire   |
| ■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)  |
| oui oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)   |
| Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : 🗹 oui 🔲 non   |
| Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)  • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;  |
| • Le fogement ne don pas avoir tant l'objet d'un artete d'insandonce ou de perit ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la   |
|  |
| sécurité physique des locataires;  • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger;  • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude;  • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger;  |
| • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger;   |
| • l'installation sanitaire : - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,   |
| - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement;   |
| te logement comporte une piece principate ayant soit une surface d'au mons y mi pour 2,20 m de la lace de la mons y mi pour 2,20 m de la lace de la mons y mi pour 2,20 m de la lace de la mons y mi pour 2,20 m de la lace de lace de la lace de lace de lace de lace de la lace de la lace de lace de la lace de |
| ALevallois Perret  Le 12-août-2024  Le 1 |
| 38 rue Jacques Ibert   |
| occord evallois-Perrei   |
| Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration. SIRET: 803 724 699 90043  La Caf/MSA vérific l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions penales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).   |
| La Caf/MSA vérific l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi plinit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et   |
| L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions penales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).   |
| La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.  |
| Emplacement réservé à la Caf/MSA   |
| P 5002503 W Date de 1ère demande :   |
|  |
| ATTLOG N° d'allocataire :  |